

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
FORCES NATIONALES DE LIBERATION



UMUGABO HURIHABWA

CABINET DU PRESIDENT

N/REF : 17/FNL/PRES/2016

Transmis copie pour Information à:

-Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi,  
avec les assurances de ma plus haute considération;

Objet: Commission d'enquête  
des Nations Unies

A Son Excellence Ban Ki Moon, le Secrétaire  
Général des Nations Unies

à

New York

Excellence Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre très haute personnalité en tant que Secrétaire Général des Nations Unies, garant de la Paix et de la Sécurité dans le monde, afin de solliciter la mise en place d'une nouvelle commission d'enquête des Nations Unies au Burundi, dans le but de vérifier les graves allégations du comité des Nations unies contre la torture, tenues le 12 Août à Genève.

En effet, Excellence Monsieur le Secrétaire général, lors d'un débat radiophonique organisé ce jeudi 25 Août 2016 par la Voix d'Amérique, je me suis permis de contester vigoureusement les dernières allégations du comité des Nations Unies, évoquant un possible génocide au Burundi.

J'ai précisé que dans le contexte actuel du Burundi, un génocide est impossible pendant que Son Excellence Pierre NKURUNZIZA assume encore les fonctions de Président de la République. Je m'exprime ainsi en tant que Président du parti FNL et chef de l'opposition politique extra-parlementaire.

Par ailleurs, j'ai précisé dans ce contexte que nous avons eu vent d'un projet d'assassinat du chef de l'Etat. En effet, si ce scénario catastrophe devait se produire, nul ne peut prédire quel serait la réaction de la population; on a vu ce qui s'est passé en 1993 avec l'assassinat du Président Melchior NDADAYE et au RWANDA en 1994, après l'assassinat du président Juvénal HAVYARIMANA. La question essentielle que chacun devrait se poser ici est : Qui sont ceux qui projettent cet assassinat et quel est leur objectif?

A ce sujet, il ne faudrait pas perdre de vue que l'opposition radicale a boycotté les élections de 2015, malgré les conseils de Monsieur Saïd DJINNIT, votre envoyé spécial dans la région des Grands Lacs, et médiateur dans le contentieux électoral entre le gouvernement et l'opposition. Cette Opposition qui ne souhaitait absolument pas l'organisation d'élection l'a beaucoup contesté et a fini par obtenir son départ dès juin 2015. L'objectif de cette opposition était vraisemblablement d'accéder au pouvoir en dehors des élections, suivant un plan en quatre points:

1. Empêcher la tenue d'élections par des manifestations violentes, dans le but de faire fuir le chef de l'Etat.
2. Si le chef de l'Etat résiste, fomenter un coup d'Etat et mettre en place un gouvernement de transition.
3. Suite à l'échec de coup d'Etat, projet d'assassiner le chef d'Etat pour aboutir à un chaos, toujours dans le but d'obtenir ce gouvernement de transition.
4. Exiger la communauté internationale d'envoyer des troupes au Burundi; dans l'entendement de l'opposition radicale, ces troupes viendraient l'appuyer et s'interposeraient entre les forces gouvernementales et une rébellion armée qui serait renforcée à cet effet.

Cependant, comme le gouvernement est bien au courant de ce plan et des manœuvres de certains burundais appuyés par l'extérieur, la vigilance reste de rigueur. Malgré tout cela, je continue à affirmer l'impossibilité de génocide au Burundi. Pour cela, il suffit de voir l'environnement national et international dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Notre pays a signé et respecte les différentes conventions internationales, spécialement en matière des droits de l'homme.

Je me base aussi et surtout sur la configuration politique de notre pays, ainsi que sur l'esprit et

le fonctionnement de nos institutions. En effet, les accords d'Arusha et la constitution nationale qui en est issue, consacrent un partage de pouvoir quasi équitable entre les deux principales ethnies du pays.

Ainsi, pour ne donner l'exemple qu'au niveau des postes stratégiques en matière de sécurité nationale, la parité ethnique est toujours respectée et des personnalités d'ethnie tutsi y occupent des postes clés: Le premier Vice-président de la République, le ministre de la défense, le ministre de la justice, le président de la cour suprême, le chef de la police nationale, le chef d'Etat-major général adjoint de l'armée, l'Administrateur général adjoint du Service National de Renseignement. ....

La même parité est observable au niveau du commandement des régions militaires et des commissariats de police à travers tout le pays. Comment peut-on organiser un génocide dans une telle configuration? C'est dans ce contexte que j'ai déclaré que la position du comité des Nations Unies contre la torture n'est pas crédible, quand il parle d'un possible génocide au Burundi actuel.

Pendant, certaines personnes sont aujourd'hui en train de faire une mauvaise interprétation déformant mes propos, allant jusqu'à m'accuser d'être au courant de préparatifs d'un génocide et que je l'aurais assumé. Une telle attitude dénote non seulement une mauvaise foi caractérisée, mais aussi, elle peut entraîner des conséquences très graves pour la sécurité de notre pays. Elle est également de nature à semer le trouble au sein de la population et peut paralyser le mouvement de retour volontaire de certains groupes de réfugiés observé ces derniers temps.

Pour remédier à cette situation et stopper toute spéculation, j'estime qu'il serait utile que le même comité de torture ou mieux une nouvelle commission revienne sur place, pour s'enquérir de la réelle situation. Si vous le jugez nécessaire et que vous le décidez, cette délégation devrait écouter toutes les parties, rencontrer les différents responsables cités ci-haut, prendre le temps nécessaire pour interroger plusieurs acteurs burundais et étrangers, tant à l'intérieur du pays et dans la diaspora Burundaise, afin de disposer d'un échantillon raisonnable pour tirer des conclusions valables.

Excellence Monsieur le Secrétaire Général, contrairement à l'allégation de ce comité des Nations Unies contre la torture qui semble répéter les thèses de l'opposition radicale, et même s'il subsiste ici et là des disparitions regrettables, la situation sécuritaire et celle des droits de l'homme évoluent positivement au Burundi. Il faut reconnaître que le gouvernement a fait un effort remarquable dans la protection des populations et dans le contrôle des exactions de certains éléments des services d'ordre.

Voilà Excellence, Monsieur le Secrétaire Général, le sens des propos que j'ai tenu lors de cette

émission à la voix d'Amérique. Je ne pourrai jamais assumer ni cautionner toute idée de génocide. Moi-même et mon parti avons souscrit aux valeurs contenues dans la constitution et la charte de l'unité nationale, deux textes fondamentaux qui régissent les institutions de notre pays. Etant donné l'extrême gravité du crime de génocide évoqué, je sollicite des investigations approfondies par les Nations Unies pour rassurer tout le monde, et surtout éviter des manipulations ou possible sabotage par des personnes mal intentionnées.

Pour conclure, mon parti FNL prône la poursuite du dialogue interburundais, celui organisé au pays par le Conseil National de Dialogue Interne et celui organisé à l'extérieur sous la médiation de son Excellence YOWERI MUSEVENI, Président de l'initiative régionale, appuyé par Son Excellence Benjamin MKAPA, en tant que facilitateur dans ce dialogue interburundais.

Je précise que ce dialogue doit être ouvert à tous les Burundais, ceux de l'intérieur et de l'extérieur du pays, excepté ceux qui se sont rendus coupables de participation au putsch de mai 2015, ainsi que ceux qui sont reconnus formellement être derrière les violences et les assassinats en cours au Burundi.

Le parti FNL demande aux responsables des institutions internationales et régionales, en particulier, les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine et l'East African Community, de continuer à œuvrer pour soutenir et aider le Burundi, afin que notre pays retrouve une paix durable et qu'il puisse s'engager sereinement dans ses projets de développement.

Fait à Bujumbura, le 1 septembre 2016

Pour le parti FNL

Jacques BIGIRIMANA, Président

Copie pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République,
- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Son Excellence Monsieur le Président du Sénat,
- Madame, Monsieur le Chef de Mission Diplomatique (Tous)